

Principaux résultats

Dans la présente publication, la plupart des indicateurs de droits à retraite concernent une personne seule. Dans nombre de pays, les systèmes de retraite sont, en pratique, « individualisés » : la situation d'un couple marié est la même que celle de deux personnes seules disposant du même niveau de salaire. Dans d'autres, toutefois, le mariage a des effets sur les droits à retraite.

Le statut matrimonial influe sur les droits à retraite de deux manières. En premier lieu, certains systèmes de retraite attribuent des droits dérivés : il s'agit des prestations dont bénéficie un couple en raison de l'expérience professionnelle d'un des conjoints et des cotisations qu'il a versées. Ensuite, certaines prestations de retraite, surtout les retraites de base ou soumises à conditions de ressources, sont calculées en prenant le couple comme unité d'évaluation au lieu de considérer les individus séparément.

Le tableau présente les calculs de droits à retraite pour cinq types de famille différents. Pour les trois premiers, le revenu total reste constant à 100 % de la moyenne nationale. On compare une personne seule qui touche cette rémunération à un couple monoactif puis à un couple bi-actif dont les deux membres disposent du même niveau de revenu. Dans les deux derniers cas, on compare une personne seule qui gagne 150 % du salaire moyen à un couple bi-actif dont l'un des membres gagne 100 % de la rémunération moyenne et l'autre 50 %.

Les résultats présentés ont été obtenus en utilisant les règles et paramètres des systèmes de retraite de 2006. Cela est dû au fait que les responsables nationaux n'ont pas encore pu valider les résultats obtenus pour les couples à l'aide des règles et paramètres de 2008 (qui sont utilisées partout ailleurs dans la présente publication).

Dans la plupart des pays de l'OCDE, un couple monoactif bénéficie d'un taux de remplacement brut plus élevé qu'une personne seule. Seuls l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg et la Turquie font exception.

Il y a des différences importantes d'un pays à l'autre pour ce qui est des règles qui s'appliquent au membre d'un couple qui est inactif. Dans certains pays, les pensions de retraite sont plus élevées pour les couples que pour les personnes seules à cause des régimes de base, qui font bénéficier les couples d'un taux plus élevé que les personnes seules (même si le montant versé reste inférieur à celui qui est servi à deux personnes seules). Ainsi, aux Pays-Bas, les droits à la retraite de base ne dépendent que du fait de résider ou non dans le pays.

En Irlande et au Royaume-Uni, le régime de base prévoit une allocation de conjoint pour les membres d'un couple qui ne touchent pas de retraite de base à taux plein. En France, dans le cadre du dispositif public, un complément de retraite est versé au conjoint.

Aux États-Unis et au Japon, les régimes publics ou liés à la rémunération prévoient une allocation de conjoint. Là encore, des prestations plus élevées sont servies aux couples lorsque l'un de ses membres ne bénéficie pas d'une retraite importante.

Le fait que le Danemark soit doté de régimes soumis à conditions de ressources explique pourquoi les pensions des couples monoactifs y sont plus élevées que celles des personnes seules, pour un salaire moyen. Même s'ils touchent un revenu moyen, ces deux types de famille ont droit aux prestations soumises à conditions de ressources. De même, en Belgique, en Finlande et en Suède, une personne seule qui perçoit le salaire moyen ne peut bénéficier de la pension minimum, alors qu'un couple dont l'un des membres touche la rémunération moyenne se voit verser un complément de retraite au titre de la pension minimum.

Parmi les pays où le taux de remplacement est plus élevé, c'est en Corée et en France que la différence est la plus faible (respectivement 3.1 % et 3.2 %), alors qu'en Irlande et aux Pays-Bas, elle s'élève à plus de 30 points.

Au Mexique, en Pologne et en République slovaque, les droits à retraite d'un couple monoactif sont inférieurs à ceux d'une personne seule qui perçoit le même niveau de salaire. La raison en est que les calculs de rente effectués par les régimes privés conduisent à une prestation plus faible pour les couples : ceux-ci ont en effet une espérance de vie plus grande que les personnes seules.

À un niveau de rémunération plus élevé – c'est-à-dire lorsqu'on compare une personne seule rémunérée à 150 % du salaire moyen à un couple dont celui qui touche le revenu le plus élevé perçoit la rémunération moyenne et son conjoint 50 % de cette somme – les résultats peuvent être influencés par un plafonnement des rémunérations comptant pour la retraite. En Allemagne, par exemple, le plafond applicable aux cotisations est légèrement inférieur à 150 % du salaire moyen, ce qui explique pourquoi le taux de remplacement brut est plus faible pour une personne seule. Il en va de même en Autriche, où, comme en Allemagne, le taux de remplacement brut est constant tant que la rémunération est inférieure au plafond de cotisation.

Définition et mesure

Les détails des règles et paramètres utilisés pour les couples seront publiés en 2011 dans un rapport de l'OCDE qui s'intitulera « Les femmes et la retraite ».

Taux de remplacement en fonction du salaire pour les personnes seules et les couples (règles et paramètres de 2006)

	Taux de remplacement brut (en pourcentage du salaire brut total)					Taux de remplacement net (en pourcentage du salaire net total)				
	100	100	50	100	150	100	100	50	100	150
Salaire principal (en % du salaire moyen)	100	100	50	100	150	100	100	50	100	150
Salaire du conjoint (en % du salaire moyen)	s.o.	0	50	50	s.o.	s.o.	0	50	50	s.o.
Australie	41.6	57.5	57.5	43.3	33.1	53.1	74.5	68.9	50.8	41.8
Autriche	80.1	80.1	80.1	80.1	76.4	90.3	90.3	90.5	90.3	86.3
Belgique	42.0	52.1	58.1	47.4	32.5	63.7	66.9	78.7	63.7	51.7
Canada	44.5	53.7	53.8	44.1	29.7	57.9	70.0	62.6	51.1	40.0
Rép. tchèque	49.7	57.3	79.2	59.6	36.4	64.1	73.8	95.3	64.1	49.4
Danemark	80.3	97.4	100.9	78.1	67.5	91.3	116.8	114.2	80.8	82.7
Estonie	56.2	61.3	61.3	56.2	56.2	62.4	77.0	73.1	62.4	63.8
Finlande	53.1	56.3	60.8	56.5	48.2	65.4	74.9	75.0	66.7	59.9
France	43.0	43.0	43.0	43.0	42.6	61.3	75.5	59.2	61.3	60.3
Allemagne	95.7	115.7	115.7	115.7	95.7	110.8	127.7	133.6	127.7	106.7
Grèce	76.9	80.2	80.4	80.2	76.9	105.5	108.0	97.8	108.0	99.2
Hongrie	90.2	114.0	108.3	96.3	87.5	95.1	128.8	110.1	95.1	92.1
Islande	34.2	64.4	68.4	45.6	22.8	40.1	75.5	68.4	40.1	30.3
Irlande	67.9	67.9	64.2	65.4	67.9	74.8	73.7	74.8	74.8	77.1
Japon	33.9	52.1	47.1	38.3	29.4	38.7	57.9	51.4	38.7	33.9
Korea	42.1	45.2	66.6	51.9	33.6	46.6	50.0	71.4	49.3	38.7
Luxembourg	88.1	88.1	99.4	91.9	84.3	96.5	110.4	107.1	96.5	93.5
Mexique	36.1	29.3	55.3	37.9	34.5	38.0	30.8	56.0	30.8	39.6
Pays-Bas	88.3	118.6	93.4	90.0	86.6	103.2	146.7	105.0	103.2	98.6
Nouvelle-Zélande	38.7	58.8	58.8	39.2	25.8	41.1	63.2	61.0	31.6	29.0
Norvège	59.3	62.9	55.4	51.5	49.8	69.3	88.7	71.3	59.8	60.6
Pologne	61.2	60.4	60.4	60.4	61.2	74.9	73.9	73.5	73.9	75.0
Portugal	53.9	53.9	54.8	54.2	53.1	69.6	69.6	63.7	69.6	72.0
Rép. slovaque	56.4	55.7	55.7	55.7	56.4	72.7	71.8	65.5	71.8	74.9
Espagne	81.2	81.2	81.2	81.2	81.2	84.7	91.7	82.1	84.7	85.3
Suède	61.5	82.1	70.3	62.6	75.6	64.1	88.0	73.4	61.6	81.2
Suisse	58.3	76.1	67.8	59.7	40.5	64.5	101.0	79.9	64.5	44.3
Turquie	86.9	86.9	86.9	86.9	86.9	124.7	124.7	124.7	124.7	127.1
Royaume-Uni	30.8	39.1	50.0	37.2	21.3	40.9	52.3	62.7	40.9	29.2
États-Unis	38.7	57.3	49.8	42.1	34.1	44.8	73.9	57.3	44.2	39.5
OCDE30	59.0	68.3	69.5	61.7	54.3	70.3	84.3	80.3	69.4	65.5

Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932548903>



Extrait de :

Pensions at a Glance 2011

Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Taux de remplacement pour les couples », dans *Pensions at a Glance 2011 : Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-20-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.